

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. L. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

L'économat de Marsens.

(Suite et fin)

Le *Confédéré* blâme vivement le fait que l'économat de Marsens a son habitation à Bulle, à une lieue de l'établissement dont il est l'employé. Chacun sait que cette situation est le résultat d'une nécessité matérielle: il n'y a pas à Marsens place pour un appartement destiné à l'économat et à sa famille. La commission du Grand Conseil a demandé la construction d'un économat, et M. le conseiller d'Etat Théraulaz a insisté en faveur de l'adoption de ce vœu. M. le conseiller d'Etat Weck-Reynold a été d'un autre avis: il voit poindre une dépense de 40,000 à 50,000 fr.; l'intérêt du capital et les frais d'entretien du bâtiment seront au minimum de 3,000 fr. par an. Il lui semble qu'on a bien assez bâti à Marsens, et il veut en rester là pour le moment.

Le Grand Conseil ne s'est pas prononcé entre M. Weck et la Commission. Dans notre opinion, la question du domicile de l'économat n'a pas une réelle importance. Bulle reste le centre d'approvisionnement de Marsens, et l'économat logé à l'hospice aurait à se rendre en ville très fréquemment. Entre un économat obligé d'aller à peu près tous les jours de Marsens à Bulle et un économat qui va chaque jour de Bulle à Marsens, il n'y a vraiment pas une grande différence. L'essentiel est que l'économat fasse son devoir.

Or le fait il ?

Le rapporteur qui a vérifié toutes les pièces de la comptabilité de Marsens n'a relevé aucun fait contre l'administration de M. l'économat Chiffelle. Car nous ne saurions donner la portée d'un reproche ou d'un blâme à la remarque que Marsens s'est approvisionné de vins chez un négociant de Bulle qui est en même temps éditeur du

Fribourgeois. Est-ce qu'il y aurait des négociants mis à l'index de l'administration, chez lesquels il serait défendu aux employés de l'Etat de faire des achats? Laissons cette théorie au *Confédéré*, pourtant si âpre dans ses récriminations contre le fameux *Annuaire*.

C'est abuser des coûteux instants du Grand Conseil (200 fr. par heure) que de l'entretenir de pareilles niaiseries. Quelle compétence laissez-vous à l'administration si elle ne peut pas même choisir les fournisseurs de Marsens? Lui indiquerez-vous les magasins où elle devra acheter le sucre et la cannelle? On demandait en même temps l'établissement d'une boucherie à Marsens. M. Weck a répondu avec raison: Mais si nous l'établissons, vous nous demanderez pourquoi nous avons acheté des têtes de bétail à telle foire plutôt qu'à telle autre foire, et de tel propriétaire plutôt que de tel autre propriétaire. — La leçon était méritée.

Le *Confédéré* estime que l'économat habitant Marsens pourrait remplir en même temps les fonctions de comptable, et qu'il y aurait économie d'un employé. Nous croyons que c'est une erreur, et ce qui nous le persuade c'est que, dans ces derniers temps et instruit par une longue expérience, le conseil d'Etat s'est décidé à établir un comptable à côté de l'économat du Collège Saint-Michel. Ce qui a été reconnu nécessaire en ville, l'est à plus forte raison dans un établissement éloigné de tous les fournisseurs. L'économat est forcé de se déplacer trop souvent pour les affaires de l'hospice et ne pourrait point tenir un bureau avec l'assiduité requise d'un comptable.

Mais, dit encore le *Confédéré*, on pourrait bien, comme à l'hôpital de Fribourg, faire loger dans l'hospice l'économat qui devrait avoir son ménage au dehors. Pourquoi vouloir que l'hospice loge la famille de l'éco-

nomat? — Ce qui se fait à l'hôpital de Fribourg n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux. C'est toujours une grande faute de dissoudre virtuellement la famille en obligeant le mari à vivre en dehors du ménage. On l'a bien senti à Fribourg même, et ce qui le prouve, c'est qu'une administration qui eut en cette circonstance l'appui des feuilles radicales, maintint M. le directeur Wæber avec son ménage dans le bâtiment de l'Orphelinat, malgré des inconvénients très sérieux qui s'étaient révélés pour la marche de l'établissement.

Il ne faut, du reste, pas comparer à l'économat de Marsens l'employé qui porte le nom d'économat de l'hôpital des bourgeois de Fribourg. Ce dernier est assez improprement appelé économat, il n'est guère que comptable; les économats ce sont bien plutôt les présidents des deux Commissions de l'hôpital bourgeoisial.

Nous nous arrêtons.

Comme conclusions, nous déplorons d'avoir vu le Grand Conseil distrait des occupations sérieuses pour lesquelles on l'a convoqué, et condamné à entendre pendant deux heures une discussion inutile née d'un rapport où la passion était, il est vrai, fort adroitement dissimulée, mais où elle a été fort bien reconnue. L'article du *Confédéré* n'a été que la suite, l'explication et le complément du rapport qui, en faisant perdre deux heures au Grand Conseil, a fait perdre quatre cents francs aux finances de l'Etat. L'économat est une bonne chose à Marsens, mais elle n'est pas inutile non plus dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

CONFÉDÉRATION

Une assemblée de facteurs a eu lieu à Küssnacht dans le but de demander une augmentation de traitement. Il paraît que les crédits votés par les Chambres au chiffre

doute, est composé d'hommes de toutes « les nations catholiques; mais les français « dominant parmi nous et certainement la « valeur des seconds zouaves de La Moricière ne sera point inférieure à celle des « premiers. »

Il nous donna ensuite quelques indications sur le genre de vie qui nous attendait, ne nous dissimula point que les commencements en étaient pénibles: mais il nous laissa comprendre qu'une grande joie et une satisfaction incomparable étaient les compensations assurées de ces labeurs.

MGR DE MÉRODE. — AUDIENCE DU SAINT-PÈRE. — LA SEMAINE SAINTE.

A Madame la marquise de ***

Rome, le 23 mars 1861.

« Ma chère mère,

« J'ai écrit, il y a quelques jours, deux mots, à mon père, pour annoncer mon arrivée et vous assurer de l'heureuse issue de mon voyage. Je vous crois très impatiente d'avoir des détails et je ne suis pas moins désireux de répondre à votre attente et de vous raconter les joies de mon premier séjour à Rome.

« J'ai eu l'honneur, samedi dernier, de me rendre à la Pilotta, ministère de la guerre, et d'être reçu par Mgr de Mérode auquel j'ai remis la lettre de Monseigneur. Son Excellence m'a reçu avec une grande bonté. Sa rondeur toute militaire n'exclue pas une

de 272,000 fr. n'ont pas déployé leurs effets jusqu'à ces modestes travailleurs. Des télégrammes d'adhésions des livres arrondissement postaux avaient été adressés à l'assemblée.

Dimanche soir, les représentants de quatre sociétés suisses de Paris, la Chorale, la Gymnastique, l'Harmonie, l'Orchestre suisse, avaient convié leurs compatriotes à un banquet solennel dans la salle du Grand Orient, rue Cadet. Près de quatre cents personnes avaient répondu à cet appel.

La fête s'est prolongée fort tard, au milieu de chants, de chœurs et de tableaux vivants reproduisant des scènes patriotiques, comme le serment du Grütli et la mort de Winkelried.

Le 17 novembre est l'anniversaire du fameux serment qui fonda la liberté suisse; aussi M. Kern, notre ambassadeur, qui avait la présidence honoraire du banquet, a-t-il trouvé dans ce souvenir si cher à ses auditeurs, un sujet dont le développement a obtenu le plus grand succès.

Diverses réclamations ayant été adressées au Conseil fédéral, afin qu'il soit mis un terme à la propagande active des agents mormons en Suisse, le Conseil fédéral a décidé qu'il n'y a pas lieu de prendre à leur sujet des mesures spéciales, attendu que les lois cantonales punissent la polygamie et que le gouvernement américain, en exécution de la décision du Congrès du 4^{er} juillet 1862, cherche lui-même à la supprimer complètement dans le territoire de l'Utah. Le Conseil fédéral déclare en outre que, l'été dernier, il est intervenu, sur la demande d'une famille, pour réclamer une jeune fille qui avait émigré à l'instigation d'un agent mormon.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Une nouvelle réunion démocratique socialiste a eu lieu à Berne jeudi soir. Un Hongrois, du nom de Michel, a déclaré que tout ce qu'avait fait le parti

haute distinction et sa franchise m'a paru pleine d'une grâce bienveillante et toute française. Mon nouveau ministre, en un mot, a vraiment fait ma conquête. Il a encouragé mes résolutions, m'a promis une audience du Saint-Père, avant peu de jours, m'a conseillé enfin de ne prendre mon engagement qu'après les fêtes de Pâques, afin d'être plus libre de suivre les solennités de la semaine. Il m'a beaucoup parlé de mon oncle Gustave qu'il a connu en Afrique, « près duquel, m'a-t-il dit, j'ai souvent bivouaqué. J'aimais beaucoup sa franchise, gaieté, il était brave, sans forfanterie et loyal comme une lame d'épée. J'espère, ajouta-t-il, en me congédiant avec un fin sourire, que son neveu lui ressemble et je serai heureux de reporter sur le nouveau zouave du pape l'affection que j'ai gardée à mon cher compagnon d'Afrique. »

« La bienveillance de Mgr de Mérode ne s'est pas fait longtemps attendre, dès hier j'avais une audience du Saint-Père. J'étais convoqué pour 11 heures 1/2 et je fus introduit près de Sa Sainteté vers midi. J'avais déjà vu Pie IX, dimanche dernier, à Saint-Pierre, comme je vous le dirai, mais la pensée de me trouver seul en sa présence, de l'entendre me parler, de recevoir sa bénédiction, me rendait fou de joie et de crainte. Je ne savais comment je me tirerais d'affaire. Le Saint-Père ne me laissa pas dans l'embarras. J'étais à peine entré, qu'en entendant prononcer mon nom, Pie IX se mit à dire:

« Voilà donc ce cher zouave qui nous vient du Poitou. Ils sont déjà nombreux.

4 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Samedi, 23 mars.

CIVITA-VECCHIA. — LE CHEMIN DE ROME. — ARRIVÉE. — PREMIÈRES IMPRESSIONS.

L'admiration, l'étonnement se partagent l'esprit; les pensées les plus diverses, en présence de ces éloquentes ruines et de ces monuments chrétiens, se pressent en foule dans l'intelligence et l'on resterait, me semble-t-il, des heures entières à rêver dans cet endroit. Nous descendîmes au Colisée nous prosterner devant la croix, placée au milieu de cette enceinte sanctifiée par le sang de

socialiste était vain, et qu'il fallait enfin user de la force et de la révolution pour imposer ses idées. L'orateur a été vivement applaudi.

Un autre orateur a déclaré qu'il valait mieux user de la persuasion et s'unir aux libres-penseurs pour propager les doctrines socialistes dans le canton de Berne.

Zurich. — Le 30 novembre, le peuple zuricois aura à se prononcer sur quatre projets de loi adoptés par le Grand Conseil et qui sont soumis au référendum.

1^o Une modification de la loi sur l'expropriation du 21 mars 1838, qui ne tenait pas assez compte des intérêts de l'Etat et des communes, en présence de ceux des particuliers à l'égard desquels l'expropriation était prononcée;

2^o Une modification de la loi sur l'organisation judiciaire du 2 décembre 1874, afin de porter de neuf à onze le nombre de membres de la Cour d'appel et de cassation, de huit à onze ceux des membres du tribunal de district de Zurich, et d'augmenter le personnel du greffe du tribunal de district de Winterthour; à ces changements sont jointes diverses augmentations de traitements s'élevant au maximum à 56,400 fr., mais sur lesquels 23,000 fr. ont déjà été introduits aux dépenses par voie budgétaire;

3^o Un nouveau règlement des séances du Grand Conseil (Zurich est, à notre connaissance, le seul canton de la Suisse où cette matière soit réglée par une loi et par là soumise au vote populaire). Le changement introduit dans le règlement actuel, qui date du 2 mars 1870, consiste dans l'introduction du double débat sur les projets de loi, afin de donner à l'œuvre du législateur une garantie de plus longue durée, et de pouvoir porter, dans l'intervalle de deux débats, le texte des lois adoptées en premier débat à la connaissance du public;

4^o La convention conclue entre le conseil fédéral et le conseil d'Etat de Zurich, en vue de régler définitivement les prestations de Zurich envers la Confédération pour les constructions nécessaires au Polytechnicum fédéral.

— On annonce dans la *Zurcher Post* qu'un consortium berlinois se propose d'acquérir la Nationalbahn et de construire les tronçons Seebach à Zurich et Zoltingue à Lyss, demeurés à l'état de projet. D'autre part, le *Landsbote*, tout en ne contestant pas l'exactitude de cette nouvelle, dit qu'elle est prématurée et que sa publication est des plus inopportunes, attendu qu'elle peut amener la rupture des négociations.

— Vendredi dernier, cinq chasseurs d'Illnau sont rentrés le soir avec sept lièvres et deux renards: huit de ces animaux avaient été tués en l'espace d'une heure, et le même chasseur a tiré pendant cette heure trois lièvres et un renard.

— Il a paru, il y a quelque temps, à la quatrième page de divers journaux italiens une annonce par laquelle un certain Ernest Bloch-Röderer offrait des montres d'or et d'argent à des conditions exceptionnelles de bon marché.

— Le journal *Roma*, de Naples, nous apprend qu'une plainte a été déposée auprès

du procureur général de cette ville, par un nommé Palmieri qui déclare avoir envoyé à Bloch-Röderer le prix d'achat d'une montre; or n'ayant reçu ni la montre ni un accusé de réception, il s'adressa au directeur des postes de Zurich. Celui-ci répondit que des plaintes pareilles lui viennent par milliers de la part d'Italiens qui ont été, comme Palmieri, victimes de cet escroc.

Le procureur général de Naples a commencé une enquête; espérons que la justice zuricoise saura mettre la main sur le coupable.

Uri. — De grandes masses de neige sur le Gothard ont intercepté le passage; les communications télégraphiques avec l'Italie sont interrompues. Une avalanche a cubulé la poste; les voyageurs sont intacts, mais il y a eu quatre chevaux tués.

Schwyz. — Encouragé par la dernière décision du Conseil fédéral dans la question des Capucins, l'abbé d'Einsiedlen demande au gouvernement d'Argovie d'autoriser l'admission des novices dans le couvent de femmes de Fahr.

St-Gall. — Le Grand Conseil de ce canton a élu comme landammann, pour le prochain exercice, M. le conseiller d'Etat Tschudi. M. Hoffmann, secrétaire de la direction de la justice, a été élu chancelier.

Bâle-Ville. — Le jury de l'Exposition internationale des Arts appliqués à l'Industrie qui a eu lieu cette année à Paris, a décerné une médaille d'or à M. G. A. Bonfantini, imprimeur à Bâle, qui avait exposé un grand tableau typographique imprimé en six couleurs et un remarquable album typographique contenant une immense variété d'ouvrages et formules à l'usage du commerce, de l'industrie et des administrations.

Tessin. — Un envoi de lard de 720 quintaux à destination d'Italie a été saisi à Côme pour être transformé en savon; la marchandise expédiée du Tessin était remplie de trichines. Avis aux consommateurs.

— On écrit à la *Nouvelle Gazette de Zurich* que les préparatifs pour la construction de la ligne du Monte-Genève avancent rapidement. Les matériaux sont là, et l'on va bientôt attaquer le tunnel. Les ouvriers affluent de toutes parts et le prix des journées est peu élevé.

Valais. — D'après un relevé officiel, il résulte que, dès le 1^{er} octobre au 14 novembre 1879, il est entré dans le canton de Vaud 441,371 litres de vins nouveaux du Valais. On peut évaluer à autant la quantité qui a transigé pour d'autres cantons.

En outre, le percepteur du droit de consommation a retiré 2,000 certificats d'origine pour les raisins à destination du canton; la moyenne est d'environ 10 kilos par certificat. Le nombre qui a transigé pour d'autres cantons est encore plus considérable.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un rapport sur la durée des fonctions des membres du corps enseignant à tous les degrés. Le Conseil d'Etat propose d'adopter quelques modifications aux dispositions de la loi concernant cet objet vis-à-vis des instituteurs primaires. Quant aux professeurs de l'Académie et du Gymnase cantonal la réélection annuelle serait supprimée et les titulaires seraient nommés pour un temps indéterminé.

— On a reçu pour l'inscription à l'état-civil du Locle les actes de naissance de deux sœurs jumelles nées à Yokohama, d'un père neuchâtelois et d'une mère japonaise.

Genève. — On télégraphie de Genève au *Petit Lyonnais*:

« Une dame fort âgée, qui vient de mourir dans notre ville, Mme de la F., a laissé toute sa fortune, évaluée à près de deux millions, à ses domestiques. »

« Il n'est bruit dans la ville que de ce testament. »

Nous croyons pouvoir compléter ces renseignements en disant que la dame dont il est question est Mme de la Fléchère de Virvaux, qui possédait en effet près de deux millions et demi. Cette dame laisse différents legs, en particulier à l'Hôpital cantonal et à la commune de Vernier où elle demeurait.

L'Etat ne sera pas le plus mal partagé dans cette circonstance; on sait que la loi sur les successions grève très-fortement les héritages faits en faveur d'étrangers.

— Il y a longtemps que la gare petite ville de Genève n'avait été encombrée comme elle l'est depuis quelques jours. Plus de 600 balles de noix ont été rechargées mardi matin, à destination de Zurich, ainsi qu'une quantité considérable de bouchons et de coton dirigés sur Bâle. Les vins du Midi affluent aussi; les blés arrivent par cen-

taines de sacs, de telle façon qu'il est impossible de se tourner sur les quais. L'autre nuit encore 39 wagons sont chargés de toute espèce d'épicerie et de denrées coloniales: sucre, café, pâtes, conserves, etc. — Ce n'est pas encore la disette.

— Jeudi a eu lieu la réunion des Dames de Charité à l'église du Sacré-Cœur. Une allocution a été prononcée par M. l'abbé Taponnier. La réunion, très nombreuse, était présidée par M. le chanoine Lany, curé archiprêtre de la paroisse de Notre-Dame; il a été donné lecture de la lettre suivante de Mgr Mermillod:

« Fernex, 19 novembre 1879.

« Monsieur l'archiprêtre,

« Veuillez être, dans la réunion générale des Dames de Charité, l'interprète de ma reconnaissance auprès d'elles et leur dire combien je suis consolé de leur active et persévérante sollicitude en faveur de nos pauvres. J'admire la protection spéciale de la Providence sur notre pays; depuis sept ans que la persécution dure, nous avons pu résister dans la fidélité de la foi et dans le dévouement de la charité, nourrir ce vaillant clergé, si uni et si zélé, bâtir nos chapelles, soutenir nos écoles et soulager nos indigents. Il n'est pas nécessaire de mettre sous vos yeux la détresse et les souffrances de nombreuses familles; personne de vous n'ignore le dénuement, les privations de tout genre qui, cet hiver, vont accabler bien des foyers, peser sur des artisans sans ouvrage. Vous connaissez les angoisses de ces misères qui viennent se cacher à Genève. Notre cité, si généreusement hospitalière, est l'asile européen d'un grand nombre de naufragés d'âme et de fortune qui s'imaginent trouver sur une terre neutre le travail et l'oubli.

« Que de mécomptes les attendent! et depuis des années il semble que les ressources de l'industrie et du commerce diminuent sensiblement dans notre pays.

« Nous devons moins que jamais nous décourager; ni la misère grandissante, ni les torts et les défauts des pauvres n'arrêteront notre charité et ne paralyseront notre ardeur. Cette situation lamentable nous impose des devoirs plus grands et une générosité plus active.

« Que ces dames comprennent bien qu'elles sont l'appui nécessaire du clergé, qu'elles en sont les auxiliaires et les délicates co-opératrices, et qu'elles accomplissent une œuvre chrétienne, en se rappelant que c'est Notre Sauveur Jésus Christ qu'elles visitent et soulagent dans le pauvre. Qu'elles cherchent à recruter des membres pour leurs réunions; il leur serait facile de déterminer à Genève quelques âmes qui, jusqu'ici, sont restées isolées, à s'associer à cette action collective de la charité.

« A Genève, la foi et la vertu des pauvres courent de grands périls. Souvent, la tentation du pain les expose à vendre leur âme; il importe donc de les protéger contre des séductions persécutrices.

« Je conjure les personnes chrétiennes de se vouer à l'apostolat et d'être les protectrices de ces âmes faibles que tant de dangers menacent. Le pauvre le plus déshérité, si la religion lui reste, garde la dignité, les forces et les consolations de la vie. C'est donc le meilleur trésor que vous pouvez leur donner.

« Que nos adversaires qui méconnaissent la vérité de notre foi et l'attachement à notre pays, en voyant notre unique désir de rapprocher les cœurs par la charité, se persuadent enfin du dévouement et du patriotisme des catholiques.

« Au milieu des tristesses et des divisions, que les Dames de Charité soient les messagères des joies les meilleures en portant, avec le secours matériel, les consolations de l'Evangile. Qu'elles se souviennent surtout de cette parole de Notre Sauveur: « Ce que vous aurez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait. »

« Les prières des pauvres, les bénédictions de l'évêque, et surtout la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ accompagnent nos chères et infatigables servantes des malheureux.

« Recevez, vénéré ami, pour vous et tous les membres du clergé, l'expression de ma tendresse dévouée et reconnaissante en Notre-Seigneur Jésus Christ.

« GASPARD, évêque d'Hebron.

« Vicair apostolique de Genève. »

CANTON DE FRIBOURG

Session du Grand Conseil

11^e Séance. — Samedi 22 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. WULLERET

(Suite et fin)

3. M. Is. Gendre pose au conseil d'Etat une question sur l'administration de l'hospice de Marsens. Des articles de journaux ont annoncé l'autre jour l'absence d'une partie du personnel, et cela en violation de la loi organique de l'établissement. On a répondu d'abord que M. le Dr Girard de Cailieux était en congé, puis on a appris qu'il avait donné sa démission. La nomination du directeur de l'établissement est de la compétence du conseil d'Etat; cependant nous pouvons lui demander s'il a pris les mesures pour pourvoir au service médical.

M. Théraulaz répond que M. Girard de Cailieux a effectivement donné sa démission pour motif de santé. Le conseil d'Etat a provoqué cette démission que la famille a donnée. La commission de l'hospice de Marsens a délégué deux de ses membres pour s'enquérir des candidats qui pourraient remplir convenablement le poste de directeur. En attendant, le service médical se fait conformément à la loi de 1876, par un médecin suppléant, qui est entré en fonctions le jour même où M. Girard de Cailieux est tombé malade. De plus on avait pris deux jours auparavant M. le Dr Perroulaz comme médecin adjoint à titre gratuit. Ainsi le service médical est fait par MM. les D^{rs} Remy et Perroulaz. L'administration supérieure ne désire pas moins que M. Is. Gendre qu'il soit promptement pourvu à la direction de l'hospice de Marsens. M. Girard de Cailieux était insuffisant au point de vue de la discipline et de l'administration; de là sont venues quelques plaintes; néanmoins l'établissement a donné plus de guérisons que la moyenne des autres hospices d'aliénés, la dépense de la journée des malades est aussi inférieure aux moyennes des établissements de ce genre, et enfin, l'administration a réalisé 28000 fr. de bénéfices sur les prévisions de dépenses. Espérons que nous trouverons un directeur qui, aux connaissances scientifiques spéciales, joindra des aptitudes pour l'administration.

M. Is. Gendre se déclare satisfait de ces explications.

12^e Séance — Lundi 24 novembre

PRÉSIDENCE DE M. WULLERET

1. A l'ouverture de la séance, M. Weck-Reynold, président du conseil d'Etat, annonce qu'il a reçu de Rome une dépêche officielle l'informant de la nomination de Mgr Cosandey à l'évêché de Lausanne. L'organe sera l'organe de tout le canton en exprimant les remerciements à Mgr Marilley pour tout le bien qu'il a fait pendant son épiscopat. Tout le canton applaudira aussi à la désignation faite par le Saint-Siège, et si le Grand Conseil avait eu à exprimer ses vœux en cette circonstance, certes toutes les voix se seraient réunies sur la personne de Mgr Cosandey. Dans les cérémonies de consécration, le conseil d'Etat fera prendre aux autorités civiles la participation qui a été prise antérieurement à ces cérémonies.

2. Les articles 12 et suivants de la loi sur le contrôle des denrées alimentaires sont discutés et adoptés avec quelques modifications proposées par la commission.

(La fin au prochain numéro.)

— On écrit de Rome à la *Gazette ecclésiastique* de Soleure:

« Le consistoire qui aura lieu en décembre aura pour la Suisse une importance spéciale, attendu que le Saint-Siège y procédera Mgr Cosandey, supérieur du Séminaire de Fribourg, appelé à succéder à S. G. Mgr l'évêque Marilley. Ordinairement les actes de nomination d'un évêque sont longs à établir, mais on espère, cette fois, en avancer la publication assez à temps pour que la préconisation puisse avoir lieu au mois de décembre.

« S. G. Mgr Marilley, qui s'est acquis tant de mérites dans l'administration du diocèse de Lausanne, a demandé à plusieurs reprises, comme on sait, au Saint-Siège, sa démission motivée par son grand âge, et dernièrement encore un envoyé spécial de Sa Grandeur a renouvelé cette demande d'une manière si formelle, que Sa Sainteté Léon XIII a cru devoir enfin y acquiescer.

« Le nouvel évêque continuera dignement la série de ses glorieux prédécesseurs sur l'antique siège épiscopal de Lausanne. »

« Vous n'avez point hésité, cher enfant, à venir défendre le trône d'un vieillard; vous avez bien fait; car ce vieillard est le « Vicaire de Jésus-Christ et en servant le « Pape vous servez l'Eglise... Vous venez, mon cher fils, défendre une cause désespérée; mais... » et n'achevant pas sa phrase, d'un geste il montra le ciel. « Et comment « se porte l'évêque de Poitiers... Il m'est « bien dévoué, il aime bien le pape et le « pape l'aime bien aussi... »

Puis, avec une bonté incomparable, le Saint-Père m'a questionné sur ma famille et, comme s'il n'avait point eu d'autre sollicitude il daigna entendre toutes mes réponses, écouter toutes mes demandes: « Oui, « cher enfant, je vous bénis, je bénis spécialement votre bon père et votre généreuse mère qui veulent bien me donner « leur fils. Je bénis aussi votre frère, votre « sœur et tous ceux que vous aimez. »

« Je ne pouvais en croire mes oreilles et j'aurais de grands yeux afin de m'assurer que je n'étais pas le jouet d'une illusion. Non, c'était bien moi, qui étais agenouillé aux pieds de ce vieillard, en blanc, dont le regard doux, pénétrant, semblait lire au fond de mon âme, dont les lèvres souriantes m'adressaient de si douces paroles et dont la main paternelle et puissante s'appuyait sur ma tête pour me bénir. Jamais, ma chère mère, je n'oublierai ces quelques instants, dussé-je vivre mille ans que ce souvenir serait toujours aussi vivant, toujours aussi joyeux au fond de mon âme.

Nous avons dit, après le correspondant du National suisse, que Mgr Cosandey, l'évêque nommé de Lausanne, est originaire de Saint-Sylvestre. Des renseignements qui nous sont donnés, il résulte que notre assertion est inexacte, au moins sous un rapport. A la vérité, Mgr Cosandey est né et a été élevé à St-Sylvestre, où ses parents étaient fermiers; mais la famille des Cosandey appartient par la bourgeoisie à la commune d'Allerswyl, où la plupart de ses membres se trouvent encore.

Dès que la nouvelle de la nomination de Mgr Cosandey fut arrivée à Allerswyl, il y eut de grandes manifestations d'allégresse. Pendant toute une journée on a tiré les mortiers, et un banquet a réuni les principaux chefs de famille et les autorités de la commune.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

Paris, 21 novembre.

La nouvelle que le Gaulois serait poursuivi pour la publication de l'adresse des honorables membres du banquet de Châlons à M. le comte de Chambord, produit une étrange surprise dans le monde de la presse.

On se demande vainement ce qui pourrait constituer un délit? La Constitution de février, qui nous régit, n'est-elle point essentiellement révisable? Partant, n'est-il point licite, à tout citoyen, de manifester librement, au grand jour, ses préférences politiques, ses vœux et ses souhaits légitimes pour l'avènement légal de la monarchie nationale?

Mais c'est ce que nous faisons, chaque jour, hautement, dans la presse, et c'est ce que personne n'a le droit de nous empêcher de faire, dans les conditions actuelles.

Est-ce que dans les banquets innombrables du 15 juillet et du 29 septembre les royalistes n'ont pas usé, largement, de ce droit sur le territoire français? S'est-on courtois autorisé à poursuivre un des nombreux journaux qui ont publié ces chaleureuses adresses, acclamées avec enthousiasme?

Quel crime a donc commis le Gaulois? Le gouvernement trouverait-il un corps de délit dans le texte de cette adresse? Mais alors pourquoi fait-il au Gaulois l'honneur de le choisir pour bouc émissaire? Tant d'autres journaux ont publié l'adresse! Le Voltaire lui-même n'a-t-il pas commis cet horrible attentat à la sûreté de l'Etat, en même temps que le Gaulois?

Nous ne pouvons croire à la réalité de pareilles mesquineries gouvernementales. L'opinion publique ne comprendra pas, n'admettra pas des taquineries aussi étroites, aussi peu justifiées, alors qu'on tolère la publication d'écrits immondes, de diatribes révolutionnaires et socialistes visant tout ce que la France honnête respecte et vénère profondément, Dieu merci!

Au lieu de perdre son temps à froisser, par des chicanes sans portée, les conservateurs qui forment, aujourd'hui plus que jamais, le plus ferme rempart de l'ordre menacé; au lieu d'insulter chaque jour des poursuites inexplicables contre la presse monarchiste, le ministère ferait mieux de s'occuper de nos intérêts les plus graves, des affaires urgentes dont les souffrances assombrissent par tout son « ère de prospérité. »

Le Constitutionnel se fait l'écho, en termes judicieux que nous tenons à reproduire, de ces récriminations de la France qui travaille, de la France qui a foi en son avenir, plus qu'en celui de la République :

« On ne travaille plus en France, écrit-il, rien de sérieux ne s'y fait, pas même ne s'y félicite. L'intelligence de nos hommes d'Etat, malheureusement servie par une paresse à l'annusson, par une aveugle et délirante disposition à jouer, compromet et paralyse les heureux et magnifiques dons que la maternelle Providence a prodigués à la terre privilégiée qu'enferment les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin, aujourd'hui perdu. Aux fleuves de la nature qui nous dévastent et nous ruinent cette année-ci, il faut joindre l'insouciance et l'incapacité humaines. « A tourner et retourner ces sensations douloureuses, on arriverait à désespérer de la patrie française. »

M. Jules Simon le constate en termes exempts d'aigreur et de virulence, avec la froide netteté qui sied à un philosophe.

EN TROIS ANS, les intérêts essentiels et vitaux du pays n'ont pas en l'honneur d'obtenir vingt séances de nos légiférants. Aussi l'Amérique s'apprête à nous dévorer. Cette invasion n'est pas moins dangereuse que l'invasion allemande de 1870. Le tribut qu'elle lèvera sur nous ne s'arrêtera pas au chiffre de cinq milliards. « Personne n'y pense dans les sphères of-

ficielles et législatives, si criminellement inertes et endormies. On est en proie à la monomanie de la politique. La politique consume le peu d'énergie et le peu de clairvoyance qui reste à ces gens-là. »

« On ne fait que nous amuser avec des formules de combat qui ne visent jamais un intérêt général, qui ne répondent jamais à un besoin populaire. D'année en année, ces formules changent.

« On a guerroyé contre le gouvernement personnel, contre le malheureux et innocent M. d'Harcourt, puis contre le Sénat, puis contre les grands chefs militaires: c'est le tour du clergé. La politique est à tiroirs, hypocrisies dramatique et bruyante, sans fonds sérieux, sans résultat pratique. Quand un de ces tiroirs a été déployé, fouillé, vidé, mis en scène et à sac, on en dégage un autre. Ainsi de suite et toujours.

« Aussi — il faut bien qu'on l'entende et qu'on le sache — le cœur du peuple français est-il dans un état de lassitude dégoûtée qu'il ne connaît jamais avant cette ère de stagnation maudite et bêtement enfiévrée. »

Et notre situation à l'extérieur? Les comparaisons que nous sommes forcés d'établir, sont trop cruelles pour des cœurs français; Tandis qu'une dépêche de Vienne nous annonce, ce matin, que le parti libéral a accepté, à l'unanimité, le projet tendant à fixer une durée de dix ans à l'état militaire, nous lutons, nous, contre les rêveries des radicaux qui brûlent de démocratiser notre armée. Où en sommes-nous de la réorganisation militaire entreprise depuis neuf ans? Qui oserait froidement, à part le grand homme de guerre M. Lepère, envisager une prise d'armes pour demain?...

C'est par ordre supérieur que M. Challemeil-Lacour a dû interrompre son voyage dans le Midi. La façon dont il s'exprimait faisait scandale dans le monde diplomatique à cause de ses attaques contre toutes les institutions sociales.

Il paraît certain que, comme gage de réconciliation avec M. Gambetta, M. Grévy va avoir un grand nombre de révocations à signer. Les députés qui rentrent ici sont tous acharnés pour réclamer des modifications dans le personnel des fonctionnaires de leurs départements. Evidemment ils doivent avoir à apaiser bien des mécontentements parmi leurs électeurs.

Des lettres particulières de Vienne disent que le czarowitz et la gaweczna ont été vivement froissés de l'accueil reçu par eux en France. Ils auraient épanché, sans trop de réserve, leur mauvaise humeur dans la haute société viennoise, où ils ont été reçus, au contraire, avec la plus respectueuse sympathie.

Voilà l'avantage des mœurs républicaines, personnifiées dans les « satrapes engraisés. »

Le marché manque d'animation; le 5 0/0 rencontre des offres dès qu'il dépasse le cours de 115 fr. On se préoccupe des importants déficits qui sont signalés dans les budgets austro-hongrois et italien. C'est à l'a prochaine émission d'emprunts importants qu'il faut attribuer la fermeté des fonds étrangers.

La Banque européenne défraie les conversations de la Bourse. On annonce que deux employés, impliqués dans le vol de la semaine dernière, ont été arrêtés, ce matin, par M. Macé, chef de la sûreté.

France. — Une terrible catastrophe vient de plonger à Lyon plusieurs familles de la Croix-Rousse dans la désolation.

M. B, tisseur, faisait construire une maison avec le rez-de-chaussée en pierre, tandis qu'on employait le pisé mâchefer pour l'érection du premier étage.

Mercredi matin, vers sept heures, le maître maçon qui dirigeait les travaux, ayant remarqué des lézards dans le pisé, eut de voir avertir le propriétaire. On attribua cet accident à la gelée qui s'était produite pendant la nuit. Des charpentiers furent mandés pour placer des étais, et M. B. vint avec sa femme et sa fille, vérifier si toutes les précautions nécessaires avaient été prises. Tous se trouvaient dans la cour de la maison.

Comme le maître maçon venait d'appliquer une échelle sur la façade de derrière et montait au 1^{er} étage, le mur s'abîma subitement, engloutissant les malheureux.

M. B. put se dégager des décombres et s'élança dans la rue, appelant du secours. Tous les voisins se précipitèrent sur le lieu du sinistre. Alors, — spectacle terrible, — le mur de façade de la rue s'écroula à son tour, ensevelissant sous les ruines quatre nouvelles victimes.

Deux charpentiers étaient restés, épouvantés, debout sur les poutres du 1^{er} étage, et ont échappé à la catastrophe, dans laquelle il y a eu trois morts et trois blessés,

plus trois autres plus ou moins contusionnés.

L'impératrice Eugénie est arrivée jeudi à Paris, qu'elle n'a fait d'ailleurs que traverser, — en vertu d'une autorisation du gouvernement — pour se rendre en Espagne où l'appelle une grave maladie de sa mère, Mme de Montijo. Le Temps raconte que depuis plusieurs jours, l'ex-impératrice avait fait demander si le gouvernement de la République l'autoriserait à traverser la France. L'autorisation fut demandée par l'entremise de l'ambassade anglaise et accordée aussitôt. Elle fut portée en Angleterre par M. le général Fleury.

Le Figaro donne sur l'arrivée de l'ex-impératrice à Paris les détails suivants :

« A huit heures dix minutes, la veuve de Napoléon III entra pour la première fois depuis neuf ans dans la capitale.

En descendant du train, une émotion profonde s'est emparée de la malheureuse femme, et elle n'a pu retenir ses larmes. Elle marchait lentement en s'appuyant sur le bras du duc de Bassano.

Au premier aspect, l'impératrice n'a point changé: c'est toujours la souveraine belle et gracieuse d'autrefois; seulement, en regardant plus attentivement, on voit que sous le poids des immenses douleurs qui l'ont accablée, les cheveux ont blanchi et les traits se sont creusés. Son visage a la blancheur de la cire.

Entièrement vêtue de noir et le visage couvert par un long voile de crêpe, l'infortunée mère du prince a traversé le quai d'arrivée.

Deux employés de l'octroi, après avoir curieusement regardé cette femme en grand deuil à l'air majestueux, l'ont soudain reconnue, et, après un moment de stupéfaction, ils se sont respectueusement découverts.

L'impératrice Eugénie monta dans un landau qui l'attendait et qui la conduisit à l'hôtel du duc de Mouchy.

Derrière la voiture dans laquelle se trouvait l'impératrice, suivait un fiacre dans lequel se trouvait MM. Caubet, chef de la police municipale, Boucher-Cadard, directeur de la sûreté générale et quatre agents.

L'impératrice Eugénie se rend à Madrid, auprès de sa mère, la comtesse de Montijo, dont la santé inspire les plus vives inquiétudes.

En voyant s'éloigner cette noble infortunée, nous ne pouvons nous empêcher de songer au contraste frappant de ces deux femmes qui vont traverser la France, se rendant en Espagne, l'une joyeuse et pleine d'espérance, pour y chercher une couronne royale, et l'autre, brisée par le malheur, qui va y recevoir peut-être le dernier soupir de sa mère! »

Angleterre. — Une grande effervescence règne en Irlande. Nous avons vu que le gouvernement venait de faire opérer des arrestations parmi les membres du parti fenian. Voici une proclamation que l'on signale comme ayant été affichée dans un grand nombre de communes irlandaises :

« Patriotes, l'heure décisive est arrivée. Vos chefs sont arrêtés. Davitt et Daly sont en prison. Vous connaissez votre devoir. Ferez-vous? Oui, vous le ferez! Balla est le lieu de rendez-vous, et samedi est le jour fixé. Venez par milliers et montrez au gouvernement et au monde que vos droits, vous voulez les maintenir. A la rescousse, avec toute la force de votre nombre. Terre et Liberté! Dieu garde le peuple! A Balla! à Balla! samedi prochain, samedi prochain! »

Tout cela nous promet des scènes malheureuses dans un avenir prochain, car la misère est grande en Irlande.

Allemagne. — Suivant des avis autorisés venus de Berlin, le gouvernement français n'aurait qu'à être satisfait du résultat du voyage de M. de Saint-Vallier à Varzin. Non-seulement l'ambassadeur français a été reçu par M. de Bismarck d'une façon très courtoise et très amicale, mais le chancelier lui a donné également connaissance des arrangements conclus entre l'Autriche et l'Allemagne.

Il se confirme qu'aucun de ces arrangements ne vise la France. Il n'existe pas entre les deux empires de traité d'alliance garantissant à chacun l'intégrité de leur territoire.

Le journal officiel de l'empire allemand, le Reichsarbeiter, vient de publier un décret qui jette encore une fois dans le découragement et la plus profonde surprise la presse libérale de Berlin. Le décret en question nomme M. Schelling en qualité de secrétaire d'Etat au département impérial de justice. Or, M. Schelling, fils du philosophe de ce nom, est un conservateur de cette espèce de nuance intransigeante qui refuse

absolument de pactiser avec le libéralisme. Les organes du parti national-libéral concluent donc de sa nomination que leurs avances en vue d'un nouveau compromis avec le chancelier, compromis qui eût permis à M. de Bismarck de se passer du concours du centre, sont repoussées et que le parti reste seul... avec le déshonneur de sa peu fière tentative. Du reste, l'opinion la plus généralement accréditée est que M. de Bismarck tiendra le plus possible les partis en équilibre, de manière à pouvoir se servir des uns et des autres, selon le cas et au mieux de ses intérêts.

Russie. — Une dépêche d'Asterabad, en date du 17, dit que les opérations russes dans l'Asie centrale sont suspendues jusqu'à l'arrivée des renforts et jusqu'à ce que les moyens de transport soient organisés.

Nos confrères des bords de la Néva ne sont pas tendres pour Albion! Résurons quelques-uns de leurs dires pour l'éducation du public :

Selon la Novoye Vremya, tout le monde s'attend à la guerre, la patience moscovite est à bout, et le mieux serait de s'allier à la Turquie. Il faut à tout prix déjouer les intrigues de l'Angleterre. Le sultan a déjà fait un grand pas dans la bonne voie en appelant Mahmoud-Nédim au ministère de l'intérieur; qu'il continue, qu'il livre au Tsar les clefs des Dardanelles, et les intérêts des deux pays seront sauvegardés.

Le Golos ne voit dans les menaces formulées à Constantinople par l'ambassadeur de la reine Victoria qu'une comédie, mais une comédie dont les autres puissances ont lieu de se tenir offensées. Citons :

« Quand finira cette étrange histoire? « Nous l'ignorons; mais nous pouvons affirmer que l'Europe se trouve suffisamment renseignée sur la politique anglaise. « L'intervention des grandes puissances en faveur de la Turquie peut avoir lieu de plusieurs manières: la plus efficace, selon nous, serait d'adresser au cabinet anglais des représentations collectives pour lui faire entendre que les grandes puissances lui contestent le droit d'agir isolément « auprès de la Porte, en vertu des traités existants. Des représentations amicales, « mais énergiquement formulées, aboliraient sans doute au résultat voulu, car « si l'Angleterre était sérieusement décidée « à attaquer la Turquie, elle aurait depuis « longtemps envoyé sa flotte dans les Dardanelles. C'est une manœuvre électorale « et un balon d'essai. »

Afghanistan. — Les avis de Caboul, du 19 novembre, annoncent que cinq régiments du Turkestan, arrivés près de Caboul, sont retournés dans leurs foyers.

On croit que les autres régiments afghans qui sont dans le Turkestan, suivront cet exemple, n'ayant aucun espoir d'être payés.

Afrique. — Par suite de l'attitude menaçante de l'Abysinie envers l'Egypte, la canonnière anglaise Seagull a été envoyée à Massaua pour protéger les nationaux anglais.

Etats-Unis. — Le Globe de Londres publie le télégramme suivant, de San-Francisco, portant la date du 19 novembre :

Trois explosions, se succédant très rapidement, ont eu lieu pendant le percement d'un tunnel sur la ligne du chemin de fer de San-José à Santa-Cruz. Vingt-cinq Chinois ont été tués et dix-sept Chinois et deux blancs ont été blessés. Après la première explosion, vingt Chinois accouraient dans le tunnel pour porter secours à leurs compatriotes, lorsque les deux autres explosions survinrent, tuant une partie de ces malheureux. Il en est résulté des dégâts considérables et la nécessité d'ajourner les travaux du tunnel. Les explosions ont été causées par l'inflammation d'une veine d'huile minérale, qui avait été mise à découvert par les travailleurs.

BIBLIOGRAPHIE.

On nous remet en ce moment un élégant Calendrier à effeuiller de Saint-Paul, pour l'année 1880. L'encadrement porte le portrait du grand Apôtre, dessiné par le crayon exercé de l'artiste fribourgeois, M. Reichlen. En soulevant timidement les premières feuilles, nous apercevons en tête de chacune cette sentence qui est à elle seule un programme :

Un jour plus près de l'éternité. Cette première inspiration du matin, doit nécessairement éveiller dans l'âme du chrétien, la salutaire pensée d'assurer son éternité, en

ramenant vers Dieu tous les actes de sa journée.

Au bas de la feuille, au-dessous des saints du calendrier, nous lisons des textes puisés dans les épitres du Docteur des Nations et des pensées se rapportant à la presse catholique et à l'Œuvre de Saint Paul.

Ce calendrier fait honneur, soit par sa conception, soit par son exécution à l'Imprimerie de Saint-Paul à Fribourg, et nous aimons à croire que nos lecteurs l'introduiront dans leur famille et lui réserveront une des meilleures places.

(Voir aux annonces.)

Nous avons parcouru l'Almanach catholique de la Suisse française pour l'année 1880 et nous pouvons dire et déjà lui prédire un très grand succès, soit par le choix intelligent des histoires et anecdotes, soit par la richesse de son illustration, soit par la beauté du papier et de l'impression.

Le but que s'est proposé l'Association suisse de Pie IX, en créant cet almanach, ne pouvait être mieux atteint que par les sacrifices que les éditeurs ont dû s'imposer cette année-ci, afin de défier toute concurrence et d'assurer à cette publication un succès toujours croissant.

Les deux premières gravures sont à elles seules l'histoire de notre époque et le poème de la foi faisant contraste avec l'apologie de l'incrédulité.

En effet, la légende est frappante par les contrastes établis. D'un côté, 1° un missionnaire évangélisant et civilisant les Zoulous; 2° une famille chrétienne faisant la prière à table; 3° les sujets de l'empereur d'Autriche lui prêtant le serment de fidélité; 4° Notre-Seigneur apportant la paix aux hommes de bonne volonté et instruisant les nations; 5° le Pape veillant et travaillant au salut de la chrétienté; 6° un prêtre distribuant le pain des forts; 7° un prêtre au chevet du malade, l'encourageant et le bénissant; 8° la charité chrétienne visitant et secourant les pauvres.

Au côté opposé, 1° les communards levant les barricades et détruisant la civilisation apportée par l'Évangile; 2° les révolutionnaires allant à table avec des toasts incendiaires; 3° les socialistes tirant sur l'empereur Guillaume; 4° Jésus-Christ crucifié au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité; 5° l'égoïsme de l'humanité amassant des trésors terrestres; 6° la Révolution distribuant des armes; 7° un laquais chassant les pauvres hors de la salle du festin; 8° la barbarie païenne fouettant les esclaves.

En tête, d'un côté un ange et l'œil de Dieu veillant sur le monde, de l'autre satan régnant sur l'humanité.

Une revue des principaux événements de l'année permet au lecteur de saisir dans son ensemble la physionomie de l'année qui va disparaître et de méditer les sérieux enseignements qui en découlent.

Enfin le bon goût, le sérieux et l'esprit qui ont présidé à la rédaction de cet almanach lui ouvriront toutes les portes et aucune famille catholique ne voudra se priver de cet ami du foyer, de la religion et de la patrie.

En vente chez tous les libraires au prix de 25 centimes.

M. SOUSSINS, Rédacteur.

Petite poste

M. A., en exil. — Les fleurs de l'Édelweiss et de la menthe sont en retard, à cause d'absence. Elles s'épanouiront au premier beau jour. Espérons que Marjolaine ne s'étiole pas. N'ayons pas revu les habitants du délicieux séjour. — Un bonjour, quand même, à ceux qui oublient leurs promesses.

Vient de paraître

CALENDRIER A EFFEUELLER DE SAINT PAUL

offrant chaque jour à la méditation des pieux fidèles un texte ou l'autre des Epîtres du grand apôtre des nations et des pensées propres à inculquer dans les intelligences l'impor-tance de la presse catholique élevée à la dignité d'un apostolat.

Ce calendrier donne les Saints du diocèse dans le même ordre indiqué dans l'Almanach catholique de la Suisse française.

Une gravure très bien réussie de saint Paul, dessinée par M. Reichen, notre excellent peintre fribourgeois, orne l'encadrement.

Toutes les familles catholiques aimeront à voir chez elles et à effeuiller au jour le jour ce premier calendrier de St-Paul sorti des presses de l'Imprimerie de St Paul à Fribourg.

PRIX : 1 FR. 50 L'EXEMPLAIRE

En vente à toutes les Librairies

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA

SUISSE FRANCAISE

Edité par l'imprimerie catholique suisse

enrichi de nombreuses illustrations, contenant des faits ému-vants de l'histoire contemporaine, des anecdotes édifiantes, une revue des principaux événements de l'année, l'indication exacte des foires et marchés, etc., etc.

PRIX : 25 CENTIMES

Vient de paraître

SAINT PAUL

SA VIE

SES MISSIONS, SA DOCTRINE

par Marcellin ARNAULD, avocat

avec l'Approbation de son E. le Cardinal PIE, évêque de Poitiers

Brochure grand in-8° de 500 pages. Prix: 5 75 fr.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse à Fribourg et à Paris, rue de Lille, 51.

AVIS

Au Kiosque de M. Lorson, photogra-
phe, avenue de la gare, vente de cigares,
tabacs et chocolats, etc., premier choix;
photographies et journaux suisses et fran-
çais.

Se recommande à la bienveillance du
public. Isabelle Sottaz.

ATTENTION!

A vendre ou à louer
le Café Suisse

situé à la rue de Lausanne à Fribourg. Ea-
trée immédiate.

Les mises auront lieu au café des Arca-
des à Fribourg, le 1^{er} décembre prochain, à
2 heures de l'après-midi.

Pour ultérieurs renseignements s'adres-
ser à M. Alexandre Genère, Agent
d'affaires à Fribourg. (341)

Patronage des domestiques

Un grand nombre de jennes gens et de
jeunes personnes demandent à se placer.
S'adresser à M. l'abbé Moulet, préfet
au Collège Saint-Michel, à Fribourg.

VIN ROUGE

de France, qualité supérieure, garanti pur,
naturel et sans mélange.

La barrique 112 fr.
La demi-barrique 58 fr.
Logement gratuit en beaux fûts neufs.
Marchandise prise en entrepôt à Lausanne
ou à Genève, droit fédéral payé.
Expédition contre remboursement dans
toute la Suisse.
S'adresser au directeur de la Société vi-
nicole à Ouchy (près Lausanne). (419)

ANNALES CATHOLIQUES

Revue religieuse hebdomadaire

J. CHANTREL, rédacteur en chef.

SOMMAIRE DU 22 NOVEMBRE 1879.

Chronique de la semaine, par M. J. Chau-
trel. — Le Kulturkampf en France. — Cir-
culaire et projets de loi de M. Lepère. — La
faculté de théologie protestante et M. Ferry.
— Situation extérieure.

Faits divers. — Procès à l'Univers. —
Le cabinet italien. — Le czarowitch à Ber-
lin. — Insurrection dans l'île de Cuba.

Nouvelles religieuses. — Le Saint-Père
et les écoles de Rome. — Les rites orien-
taux. — Prochain consistoire. — Mgr Gut-
bert à Amiens. — Journaux condamnés. —
Le Congrès de Lille. — Les vocations ecclé-
siastiques. — La Saint-Martin à Tours.

Synode protestant de Berlin; question du
mariage. — M. de Puttkamer et les écoles.
— Les évêques d'Irlande. — Bref du Saint-
Père à l'évêque de Saint-Gall.

Nécrologie. — Le général de Voignes de
Chanteclair. — Mgr Izzo. — Le vice-amiral
de Surville. — L'abbé Chevrier. — Mgr Col-
lin Machinon.

Questions d'enseignement. — Les écoles
chrétiennes: lettres de l'évêque de Tournai
et du cardinal Caverot. — Une fausse
nouvelle.

On s'abonne à l'Imprimerie ca-
tholique à Fribourg, prix de l'a-
bonnement, 16 fr. par an.

BOURSE DE BALE, 22 NOVEMBRE.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.			VALEUR	
	Intérêt.	Remboursables.	OFFERT	DEMANDÉ
Fédérales, 1867.	4 1/2	1876-1892	—	—
id. 1871.	4 1/2	1877-1886	101 1/2	—
Berne, 1831-64-65-74-75. .	4 1/2	1871-1890	—	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1858-1880	—	100
id. Emprunt 1872.	4 1/2	1872-1880	—	100
id. id. garanti.	5	1881-1890	97	95
OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER				
Central	5	1864-1888	—	—
id.	5	1888	—	—
id.	4 1/2	1881	100 1/8	99 7/8
id.	4 1/2	1884	97 1/2	97
Nord-Est.	4 1/2	1882	99 1/2	98
Central et Nord-Est	4 1/2	1896-1892	96 3/8	96
Gotthard	5	1884-1892	86 1/8	85 7/8
Arth-Righi	5	1888	100	99
Berne-Lucerne	5	1857-1859	—	—
Lignes du Jura	5	1881-1885	—	—
Emprunt millions	5	1881-1890	99 7/8	99 5/8

ACTIONS DE BANQUE		VALEUR	VERSÉ	RAPPORT	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
		nominale		pour 1878 %			
Banque de Bâle	5000	2500	7	—	—	—	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	4 1/2	558 3/4	555	—	—
Banque comm. de Bâle	500	entières	4	512 1/2	507 1/2	—	—
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 70	—	—	—	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	5	2080	2050	—	—
Banque fédérale	500	id.	4	—	418 3/4	—	—
Crédit argovien	500	id.	4	—	500	490	—
Banque de Winterthour	500	id.	4	—	510	495	—
Crédit lucernois	500	id.	—	—	345	—	—
Banque com. Schaffouse	500	id.	—	—	—	—	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	id.	5	—	545	540	—
id. de Mulhouse	500	250	5	—	487 1/2	485	—
Crédit lyonnais	500	250	6	—	545	—	—
id.	500	250	8	—	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:							
Central	500	entières	—	—	255	153 3/4	255
Nord-Est	500	id.	—	—	106 1/4	105	107 1/2
Gotthard	500	800	6	—	250	243 3/4	—
Righi	500	entières	8	—	700	650	—
Arth-Righi	500	id.	0	—	180	—	—
Onest, actions anciennes	500	id.	—	—	93 3/4	91 1/4	—
id. de priorité	500	id.	—	—	—	—	—
Chemins de fer réunis	500	125	—	—	385	377 1/2	—

BOURSE DE PARIS

21 NOV.		22 NOV.	
AU COMPTANT		A TERMES	
98 68	Consolidés	81 42	3 0/0 Français
81 30	3 0/0 Français	113 10	4 0/0 Autrichien
114 90	5 0/0 id.	79 70	Banque de Paris
100	Or, à New-York	508 75	Credit Lyonnais
107 50	Argent à Londres	2017 50	Mobilier français
		588	Credit foncier
		570	Mobilier Espagnol
		712 50	Autrichiens
			Gaz Parisien
			Suez